

## Compte rendu du conseil de l'UFR SDL du 5 juin 2009

### Présents

**titulaires** : Boutet, Carvalho, Colonna [procuration p/Sallandre], Cuxac, Fock Hang, Hammane, Hernandez, Hertz, Korach, Martinez, Michard, Nash, Roques, Roussarie, Villoing, Watorek

**invités** : Carlo, Lecomte, Lee, Soare

**Excusés** : Garcia, Kertudo, Sallandre

La séance est ouverte à 14h15.

1- **Discussion et approbation du CR** de la réunion précédente. D. Boutet indique que M-A Sallandre souhaite qu'on change le mot « s'oppose à » en « discute ». CR adopté à l'unanimité moins une abstention.

2- **Intervention de madame Korach**, de chez Nathan, en tant que membre extérieur. Madame Korach rappelle l'accueil qui est fait chez Nathan à des stagiaires de SDL (niveau master). La question est posée par C. Roques de l'extension au niveau licence. Dans la discussion, il apparaît qu'existe, dans la filière DDL un cours « Métiers de la langue », auquel les étudiants de licence LTD sont invités. Ce cours ne fait intervenir que des professionnels (attachés de coopération, responsables d'écoles de langues, éditeurs...). Il est demandé que l'information soit mise sur le site web et qu'il soit clairement dit que ce cours est accessible à tous les étudiants de L3.

3- **Validation du 2<sup>ème</sup> semestre**. CR de Florence Villoing : des solutions ont été trouvées pour tous les EC. Les étudiants demandent des éclaircissements sur la compensation dite « universelle ». Il est répondu que bien évidemment celle-ci ne s'applique qu'après la session de rattrapage. La compensation en question devrait plutôt être dite « annuelle ». Elle s'applique dans les deux sens : pour compenser une note du 2<sup>ème</sup> semestre aussi bien que pour compenser une note du premier. Mais il est rappelé que d'après le règlement d'études, seules les notes à partir de 7 sont compensables.

La question de la date du rattrapage est évoquée. Paris 8 est l'une des seules universités où le rattrapage des cours du 2<sup>ème</sup> semestre continue à se faire en septembre, il est urgent d'entamer une réflexion sur ce maintien en septembre et l'alignement éventuel sur les universités qui l'organisent en juillet.

4- **Désignation d'un nouveau responsable de licence** : Anne Hertz et Joaquim de Carvalho proposent le nom d'**Alain Lecomte**, qui accepte.

5- **Projet d'informatisation des diplômes** : Laurent Roussarie fait le bilan et propose que nous attendions la rentrée.

Clément Michard rappelle la décision de l'AG concernant la mise sur le site des contenus des cours à valider durant le semestre. Cette information paraît surtout utile pour aider les étudiants à préparer leur session de rattrapage. Un mail de rappel sera envoyé, très peu d'enseignants ayant répondu au premier.

6- **Informations dates** : toutes les notes devront avoir été rentrées le 30 juin. La rentrée est fixée au 5 octobre. Les examens de rattrapage du deuxième semestre ont lieu entre le 7 et le 11 septembre.

7- **Recrutement des ATER** : il y a 3 postes d'ATER à recruter pour DDL et 1 pour LG, il s'agit de postes d'ATER à temps plein dont le service est, dans le cas de DDL, concentré sur 6 mois. Le comité consultatif se réunira le 10 juin à 13h.

La question est posée du poste occupé par M. Charconnet, qui est en détachement (jusqu'à quand ce support doit-il être considéré comme occupé et non vacant ?).

8- **Enquête SCUIO**. En début d'année, une enquête a eu lieu auprès des étudiants de L1, qui s'est effectuée sous la forme de groupes de parole. Il ressort de cette enquête que, si les

étudiants de SDL sont satisfaits de ce qu'ils trouvent au plan pédagogique, ils souffrent en revanche d'un grand sentiment de solitude. Anne Hertz propose la création d'une Association des Etudiants de SDL. Le VP du CEVU a été rencontré dans ce but et a donné un avis très favorable à cette initiative. L'initiative de la création d'une telle association appartient toutefois aux étudiants — qui peuvent bien entendu demander l'aide et l'appui des enseignants.

9- **Aide à la réussite** : un gros budget a été accordé à l'Université par le ministère dans ce but. Dans le cadre de ce programme (très formaté), peuvent entrer des opérations comme dédoublement des cours et tutorat. Il est souhaité que des étudiants de L3 puissent être utilisés comme tuteurs. Selon une information obtenue ultérieurement (provenance : Maryl Azzoug), le recrutement d'étudiants de L3 comme tuteurs ne devrait plus poser de problèmes administratifs. Léa Nash propose qu'on nomme des enseignants responsables de chacune des années. Anne fait remarquer que cela rejoint le concept d'enseignant référent, prévu par l'Aide à la réussite, qui existe déjà en SDL au niveau du master. On pensera à l'étendre à la licence.

10- **Questions pédagogiques** : nous mettons en place le nouveau quadriennal.

Il se traduit par des cours de 2h30 au lieu de 3h. Mais par l'ouverture de nouveaux cours, cela donne 1300 heures de cours par étudiant, au lieu de 1220 par le passé.

Un niveau de syntaxe disparaît, remplacé par « Techniques d'Argumentation Ecrite » (TAE). Cela suscite la demande de la part des syntacticiens que désormais les cours de grammaire française soient assurés par des syntacticiens. Une réunion doit être organisée pour discuter de ce problème, entre les enseignants assurant GF et syntacticiens. [Voir en Post-Scriptum à ce compte rendu la proposition émanant de cette réunion].

A-H insiste sur la nécessité que les étudiants soient davantage entraînés à diverses tâches pratiques :

- faire des exposés,
- présenter des données linguistiques,
- rédiger une description de données.

La réforme pédagogique va de pair avec la nécessité d'ajuster les services des enseignants qui, du fait de la réduction de la durée des cours, risquent de se trouver en sous-service. Anne Hertz et Joaquim de Carvalho ont pensé à la mise en place de cours dits « LSA » (pour « Lecture, Synthèse et Argumentation ») qui s'intégreraient dans les cours méthodologiques actuels. Ces cours seraient assurés par deux enseignants, chacun assurant un-demi semestre. Alain Lecomte fait remarquer qu'on obtiendrait le même résultat en changeant un peu la structure des cours fondamentaux (faire deux fois une heure et demie, la deuxième heure et demie étant consacrée à des exercices, au lieu d'un bloc de 2h 30), mais Joaquim fait remarquer qu'en ce cas la licence serait en sur-horaire. Ce à quoi Saveria Colonna objecte que l'on pourrait faire en sorte que la deuxième moitié de cours se fasse en effectifs plus petits. Mariana Hernandez propose la solution d'un mini-mémoire (TER) qui constituerait un EC à part entière.

**Conclusion**: il est décidé de tenir une réunion de réflexion sur l'articulation entre TAE et LSA dans le but d'établir des formules d'enseignement qui améliorent l'expression écrite des étudiants. Ce problème sera abordé au cours de la réunion générale du 30 juin (10h-13h), consacrée aux questions pédagogiques. **A noter qu'à cette occasion, le conseil décide de déplacer l'AG initialement prévue le 29 au mardi 30 juin** (car de nombreux membres du conseil sont pris le 29 par des jurys).

**Cours d'anglais**. AH annonce que l'on peut demander un financement à *l'aide à la réussite* pour que nos étudiants accèdent à des cours de préparation à la certification en anglais

(TOEFL) – en dehors de la licence. Il est également envisagé d'inclure des cours d'anglais de spécialité (par vacations) dans la licence sous forme d'EC méthodologiques, par exemple en L3.

#### **Demi-mineure math/info.**

JBC annonce que la demi-mineure info est à oublier, du fait de la « collaboration difficile » avec nos collègues informaticien. Elle est remplacée par une demi-mineure math qui démarrera la rentrée prochaine. D'ici là on négociera encore l'inclusion d'autres cours dans cette demi-mineure (algèbre, théorie des ensembles, etc.).

#### **Cours de coréen pour l'AAO.**

Ce cours, proposé par B. Lee, pourrait l'année s'ajouter au cours de japonais (s'il y avait moyen de le financer). A voir avec MW.

#### **Cours d'égyptien.**

C'est un cours un peu difficile à financer (il l'est en tant que conférences), mais ça reste possible de la maintenir. Visiblement les appréciations des étudiants vis-à-vis de ce cours sont très variées. Mais notamment du fait de son originalité, le conseil décide de le maintenir pour la rentrée prochaine.

#### **Obligations de service.**

AH rappelle que dorénavant l'université s'engage à respecter scrupuleusement la loi de 1984 et qu'ainsi les calculs des service doivent tomber juste (avec possiblement une marge de + ou - 2h), c'est-à-dire à 192 h ETD. Les enseignants ont le droit de décompter jusqu'à 25h en participation/animation de séminaires doctoraux (comme par ex. ceux qui sont faits à l'UMR). La direction propose notamment de compléter le cas échéant un service de 4 cours par un demi-cours de LSA. Ensuite que chacun réfléchisse individuellement, la direction réglera les problèmes au cas par cas.

#### **Pierre Martinez.**

PM annonce son éméritat, il continuera à suivre des doctorants, mais n'assurera plus de cours à l'UFR. Sa retraite prend effet le 30 août. Un support d'ATER est mis en place pour la rentrée.

#### **Poste PR Acquisition.**

SW informe du classement suivant (sur 4 candidats auditionnés):

1. Marianne Gullberg;
2. Marzena Watorek.

A ce jour, pas de confirmation de la prise de poste par M. Gullberg. A suivre...

#### **Poste MCF FLE (au département COM/FLE).**

PM informe que le poste a été pourvu à la mutation : l'élue est Maud Ciekanski.

#### **Chaire d'excellence.**

Je recopie ci-dessous le mail que SW a envoyé le 6 juin à l'UMR et qui résume précisément son intervention:

« L'université Paris 8 a accepté effectivement cette chaire, et le CNRS puis la direction de l'Université m'ont sollicitée pour que je propose la partie universitaire du comité que j'ai renvoyée finalement in extremis après avoir consulté Anne et Joaquim (direction de l'UFR) et en accord avec Joaquim.

Le format du comité a été proposé par le CNRS : 8 personnes soit 4 CNRS et 4 universitaires, dont 2MCF et 2 profs puisqu'il s'agit d'un poste de MCF.

4 personnes expertes du domaine et publiant dans le domaine (c'est la moindre des choses, il en va de la crédibilité du labo) et exactement compétentes sur le profil linguistique théorique / acquisition normale et pathologique ont été proposées, avec envoi des CV.

Savéria Colonna, Sophie Wauquier, Carla Soares-Jesel et Hamida Demirdache.

Cette partie du comité (car nous ne connaissons encore pas les 4 autres membres que le CNRS va nommer et qui décideront à parité avec nous d'un candidat sur un poste de MCF, ceci ajoute encore à la "nouveau" du dispositif) permettra sans aucun doute de dégager un candidat d'excellence (c'est l'esprit de la chose) sur des bases exclusivement scientifiques. C'est précisément pour cette raison que ces personnes là ont été proposées.

Cette chaire enrichira certes nos forces et la linguistique doit se réjouir de constituer un pôle d'excellence stratégique à P8, à la fois pour le CNRS et la présidence. Il fallait donc bien évidemment l'accepter. Et le président de P8 a très bien fait de le faire, et il aurait été suicidaire et aberrant pour nous de ne pas le suivre sur cette proposition.

Mais à toutes les étapes du processus, c'est aussi une illustration très exemplaire de pilotage de la recherche par le haut et des nouveautés qu'apporte la LRU, ici sans conséquences négatives et de manière très intéressante pour le laboratoire... ailleurs ou plus tard, on espère que ce sera également le cas.

C'était d'ailleurs pour des raisons de ce genre que, dans un autre monde, j'ai été en grève pendant 16 semaines ... »

LN et d'autres reprochent un manque de transparence dans la procédure. SW répond qu'elle comptait en discuter lors de la prochaine AG de l'UMR le 22 juin prochain.

Compte-rendu rédigé par A. Lecomte (de 14h à 16h30) et par L. Roussarie (pour la fin).

**Post Scriptum** : résultat de la réunion organisée après le conseil sur le problème du cursus de syntaxe.

Pour éviter la suppression d'un niveau de syntaxe (problème discuté au conseil), la solution suivante a été trouvée en concertation avec les syntacticiens et la direction de l'UFR : l'un des deux cours de 'grammaire française' inscrit dans la nouvelle maquette dans les fondamentaux, s'intitulera 'Structure grammaticale du français' (et remplacera l'ancien 'syntaxe 1'). Le cours de grammaire française actuellement intitulé 'Nouveaux regards sur la GF' deviendra un cours d'option, validable au titre d'enseignement méthodologique comme EC de la mineure 'Linguistique française et romane'.